



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou **Dénomination** (pour les personnes morales) : EPFGE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 Pont-à-Mousson cedex

Nature des activités : *opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques sur des friches industrielles, urbaines et militaires et en centres-bourgs.*
Ses principaux objectifs : *créer des logements, du développement économique et des équipements publics.*
Qualification

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Reptiles	
B1 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	> 10 individus au stade adulte au niveau du site
Oiseaux	
B2 <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Nidification probable
B3 <i>Phoenicurus ochrurus</i> Rougequeue noir	Nidification probable
B4 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	Nidification probable
B5 <i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres	2 individus observés dans les secteurs boisés
B6 <i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant	1 individu contacté, nicheur probable

B7 <i>Serinus serinus</i> Serin cini	5 individus contactés au niveau des friches, nicheuse probable.
B8 <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noir	1 individu observé dans le secteur milieux semi-ouverts
B9 <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	1 individu observé dans le secteur milieux semi-ouverts
B10 <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	Présent dans l'aire d'étude rapprochée
Chauves-souris	
B11 <i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	Détectée sur le point 2 en période estivale et 6 en période automnale correspondant à des niveaux d'activités très faibles à forts. Espèce probablement présente au sein du groupe Murin indéterminé.
B12 <i>Myotis mystacinus</i> Murin à moustaches	Détectée sur les points 2 et 3 en période de « Swarming » correspondant à un niveau d'activité fort. Espèce probablement présente au sein du groupe Murin indéterminé.
B13 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Détectée sur l'ensemble des points d'écoute aux deux périodes correspondants à des niveaux d'activités faibles à moyens.
B14 <i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	Présence sur l'aire d'étude rapprochée en période de mise-bas sur le point 1 pour une activité forte.
B15 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	Sur l'aire d'étude rapprochée, l'espèce a été enregistrée en période de mise-bas sur les points 1 et 2 et en période de « swarming » sur le point 1 correspondants à des niveaux d'activité très faible à moyens.
B16 <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	Détectée uniquement sur le point d'écoute 3 et 4 en période de mise-bas et de « swarming » pour des niveaux d'activités très faibles à moyens. Toutefois le groupe des oreillards roux/gris est présent sur les points 1,3,5 et 6.
B17 <i>Myotis nattereri</i> Murin de natterer	Contactée en transit à une seule reprise sur le point d'écoute n°4 en période de mise-bas, activité enregistrée moyenne. Gites surtout arboricoles, ici les arbres ne sont pas favorables

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

(2)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

- | | |
|---|--|
| ☐ Prévention de dommages aux forêts | ☐ Protection de la faune ou de la flore |
| ☐ Prévention de dommages aux eaux | ☐ Sauvetage de spécimens |
| ☐ Prévention de dommages à la propriété | ☐ Conservation des habitats |
| ☐ Protection de la santé publique | ☐ Etude écologique |
| ☒ Protection de la sécurité publique | ☐ Etude scientifique autre |
| ☐ Motif d'intérêt public majeur | ☐ Prévention de dommages à l'élevage |
| ☐ Détention en petites quantités | ☐ Prévention de dommages aux pêcheries |
| ☐ Autres | ☐ Prévention de dommages aux cultures |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet consiste à la destruction de bâtiments en ruine en vue de la construction d'habitations à Nouzonville (08).

Voir l'ensemble des explications dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser :

Les travaux de déconstruction de la friche vont dégrader l'habitat de reproduction et de repos des espèces précédemment citées.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Formation en Ecologie, spécialité herpétologie

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

à partir de septembre 2026 jusque début juillet 2027

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Ardennes (08)

Cantons :

Communes : Nouzonville

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos**X**

Mesures de protection réglementaires

☐**Mesures contractuelles de gestion de l'espace****X**

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☐

Préciser :

Les mesures de compensation proposées sont décrites dans le dossier de dérogation joint à ce CERFA.

La stratégie compensatoire repose principalement sur la création de bâtis et l'aménagement de bâtis existants pour les rendre favorables aux chiroptères et aux oiseaux concernés par la demande de dérogation et la création d'habitats favorables à la reproduction pour le Serin cini et le Chardonneret élégant. Mise en place de nichoirs pour les oiseaux au niveau des charpentes, de murs et création d'hibernaculums pour le lézard des murailles.

De plus, le choix s'est basé sur des critères donnés par des experts mandatés chez Biotope, pour définir les mesures à mettre en place. Ceci garantit alors la conformité de la mesure et sa pertinence pour recréer des habitats favorables pour chacune des 23 espèces protégées.

Un programme de suivi de l'efficacité des mesures sera donc conduit (notamment pour étudier la colonisation des nichoirs pour les oiseaux, des gîtes et de la construction pour les chauves-souris).

Un accompagnement par un écologue sera aussi mis en place lors des différentes phases des travaux et après les travaux.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :****Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :** Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Pont-à-Mousson (54).....

Le 29/04/2026.....

Votre signature